

CHAPITRE DIXIEME.

LA DOUBLE ILLUSION. HENRI DAVIGNON

La politique intérieure avait hâte de reprendre le jeu dans lequel ce sont trop souvent les tricheurs qui gagnent. La victoire du droit sur la force, l'effondrement provisoire du rêve d'hégémonie militaire et économique, poursuivi par l'Allemagne depuis Iéna, rendaient aux représentants attitrés de la démocratie égalitaire, la prétention de gouverner seuls les peuples assoiffés de liberté. Personne ne semblait s'apercevoir de ce que cette liberté, si elle avait été l'enjeu déclaré de la lutte, n'avait pu être reconquise que par l'abandon volontaire de toutes les méthodes portant sa marque. En rendant brusquement toute licence à la liberté on allait délibérément compromettre la paix, préparer le désordre d'où ressortirait la guerre.

Les premières rencontres à Paris des partenaires internationaux avaient révélé des antagonismes fonciers. La division arbitraire des puissances alliées et associées en puissances à intérêts généraux et pays à intérêts

limités, fut le résultat d'un ukase des *big four* (Amérique, Angleterre, Italie, France). Encombrés d'experts qui se contrediraient sur les points essentiels à l'aide de force documents, les quatre nouveaux maîtres du monde décidèrent de s'isoler. Wilson, Lloyd George, Orlando, Clémenceau s'arrogèrent le privilège de s'accorder loin de tous témoins, à l'aveuglette sur les points trop litigieux. Or ils l'étaient à peu près tous, sauf l'établissement unanimement accepté d'une Société ou d'une Ligue des Nations, marotte du professeur de Princeton.

Mais tandis qu'au débotté l'astucieux Lloyd George avait précisé la vague idéologie wilsonnienne dans un projet net, garantissant à l'Angleterre et à ses Dominions l'empire des mers, le bouillant Clémenceau se réservait de laisser le président américain patauger, à chaque difficulté, dans ses notions abstraites. Il y eut ainsi dès le début inégalité entre les deux principaux partenaires, Orlando ne comptant pas. L'accord anglo-américain avait toutes les chances de l'emporter sur l'isolement français. Si l'Allemagne avait été présente, elle aurait cherché à en profiter au risque de rapprocher pour de bon les antagonistes. Mais il avait été entendu qu'elle ne serait

appelée que pour accepter un tout. D'ici là les termes de l'armistice comptaient seuls pour elle.

Or, sur ces termes mêmes, il y avait eu équivoque. L'Allemagne prétendra, plus tard, n'avoir capitulé que sur la base des quatorze points définis par le chef absolu de la démocratie américaine. En fait, elle n'en était plus à pouvoir discuter la nécessité avérée de l'armistice. A posteriori elle excipera habilement du contraste entre l'esprit de l'armistice et le *diktat* de Versailles.

La Belgique n'était pas en mesure d'être mieux traitée. Elle aussi allait avoir à s'incliner devant la décision d'autrui. Sans doute, elle se trouvait couverte par tant de promesses antérieures. Nous n'étions pas des alliés, nous étions associés à l'effort commun en vertu de l'injustice primordiale de notre violation. Il avait été formellement entendu et déclaré que, lorsque le moment serait venu, nos revendications auraient une priorité morale. Chaque délégation, travaillée par nos représentants politiques, nous couvrait d'assurances et de fleurs. On ne nous en signifia pas moins que nous ne serions appelés en consultations que lorsqu'il s'agirait de notre sort particulier. Nous n'aurions pas voix,

même consultative, au chapitre des questions générales dont dépendait l'avenir de l'Europe et de ses colonies. Quand nous essayions de faire valoir, avec une énergie peut-être insuffisante, que dans une Europe nouvelle et dans une Afrique redistribuée, notre sort était chaque fois l'indice de l'équilibre, on s'excusait en excipant du nombre des petites puissances intéressées à la paix. Cuba et Haïti n'étaient-elles pas devenues comme nous officiellement belligérantes ?

Je crois sincèrement que le tort de nos délégués à Paris fut de vouloir a priori tout envisager du point de vue politique. Ils suivaient en cela l'exemple des grandes Puissances, représentées par des personnalités issues des mêlées intérieures. Eux seuls, croyaient-ils, étaient fondés à parler au nom de l'opinion. Les intérêts permanents des nations sont en réalité étrangers aux luttes de parti. Même quand elles s'apaisent, c'est dans un compromis fait pour gêner la prise de position précise sur le terrain de l'intérêt national. La diplomatie, qui reçoit des instructions secrètes, manœuvre avec plus de souplesse et engage moins la vanité des hommes. L'exemple le plus mortel de l'infériorité des forces politiques, dans des négociations d'où dépend

l'avenir, est l'impuissance dans laquelle la conférence de Paris se trouva de mesurer l'importance réelle du président Wilson.

On le croyait tout, il n'était déjà plus grand chose. M. Jusserand, l'ambassadeur de France à Washington et son conseiller Chambrun, avaient beau avertir leur gouvernement de la perte de prestige et du rapide déclin de la popularité wilsonnienne en Amérique. Clémenceau s'en remettait sur ce point à Tardieu qui jurait que Wilson avait toujours le pays derrière lui. Il eût été au moins prudent de s'en assurer par la présence à Paris d'un représentant qualifié de l'opposition. Quand tout fut signé, le sénat refusa de ratifier le traité et Wilson, gâteux, se trouva sans pouvoirs pour passer outre.

Ni Beyens, ni Broqueville les seuls à avoir vraiment réfléchi aux éventualités de la paix, ne firent partie de la délégation belge. Elle fut composée strictement sur le mode « triparti ». Hymans, Vandervelde, Vanden Heuvel (un libéral, un socialiste, un catholique) avaient un pouvoir égal de parler au nom de l'opinion. Le gouvernement acceptait à l'avance leur attitude puisqu'ils émanaient de son sein. Sans doute, cette délégation, comme les autres, disposaient d'experts. On n'en a

jamais su le nombre. Ils n'eurent point à entrer en action. Le secrétaire-général de la délégation Rolin Jacquemyns était un juriste pur, désorienté dès la première heure par l'allure des pourparlers. Il avait à ses côtés deux jeunes diplomates, mon frère Jacques et Willy de Grunne. Encore les avait-on flanqués d'un autre juriste Henri Rolin qui préluait à une carrière politique par une foi solide dans l'avènement des « temps nouveaux ». Jacques et Willy avaient une suffisante pratique des milieux internationaux pour être dotés d'une salubre dose de scepticisme. Leur mission fut d'entrer en contact avec les secrétaires et attachés des autres délégations, afin de savoir où l'on en était, vers où on allait. Ragots, confidences, indiscretions, aveux, tel était leur lot. Les nouvelles recueillies n'étaient pas toutes les bien-venues. Elles détruisaient l'optimisme officiel, entretenu par la conviction imposée que la cause belge, étant la meilleure, ne pouvait que triompher.

Chaque délégation à la conférence était logée séparément, et d'ailleurs somptueusement. Les Belges reçurent en apanage l'hôtel Loti, rue de Castiglione. On désigna vite les pays par leur hôtel. Au lieu de dire : « Je vais chez les Américains, les Japonais, les Anglais,

les Italiens », on disait : « Je vais au Grillon, à l'Astoria, au Claridge, à l'Edouard VII », ou mieux : « J'y dîne ». Dans l'impossibilité d'évaluer à l'avance le coût du séjour probable, on avait garanti aux hôteliers un forfait journalier, en vertu duquel chaque gouvernement avait droit à l'usage complet des chambres et de la table. Dans ces conditions, moins on logeait et on mangeait, plus on laissait de bénéfice à l'entrepreneur. C'était donc faire acte de bonne gestion et servir la propagande et l'information que d'admettre, dans les limites jamais atteintes du forfait, des invitations utiles. Deux ou trois fois je fus ainsi l'hôte de mon frère à l'hôtel Loti et j'ai gardé un souvenir curieux de cette atmosphère intensément patriote, mais dans laquelle furent touchées, par instant, les frontières du désespoir et de la déconvenue.

Obtenues en écoutant aux portes, les nouvelles étaient rarement bonnes. Le nouveau statut international de la Belgique sauvée laissait indifférentes les puissances elles-mêmes qui avaient imposé en 1830 une neutralité obligatoire et perpétuelle au nouveau royaume. Consacrée en 1839, par la brusque reconnaissance par la Hollande, cette neutralité s'était montrée en 1914 une protection illu-

soire. Il ne pouvait être question de la rétablir sous sa forme primitive. Pour en modifier le principe, la rendre facultative et souveraine, il fallait le consentement des puissances et leur intervention auprès de la Hollande pour modifier au moins certaines restrictions maritimes et territoriales, imposées à la Belgique contre son gré. La Hollande, chose extraordinaire, avait l'avantage de n'avoir point été belligérante. Elle était représentée à Paris par sa légation diplomatique à la tête de laquelle il y avait un homme de premier ordre, le jonckheer Loudon, dont la femme était américaine. Il opposait une souriante indifférence à toute allusion. Des rectifications de frontière à Maestricht et à Venloo, un partage de souveraineté des eaux fluviales auraient pu être l'objet d'une entente amiable. Mais il y fallait l'intervention directe des anciennes puissances garantes. Celles-ci, engagées dans les inextricables controverses autour de la résurrection d'anciens Etats et de la nouvelle succession d'Autriche, se détournaient du problème belge. Elles croyaient à une alliance naturelle de notre pays avec ses défenseurs éventuels. Mais quand il s'agit d'y souscrire, en se liant formellement au maintien de notre intégrité en Europe et en Afrique, chacun retour-

nait à sa politique personnelle. Il n'y avait plus d'alliés, ni d'associés...

Il nous fallut accepter comme fiche de consolation le rattachement à notre sol des cercles d'Eupen, de Malmédy et de Saint-Vith. Historiquement, ils appartenaient à nos frontières avant 1815. Ils n'étaient pas les seuls. On rallia Wilson par un subterfuge. Comme engoncé dans son dogme de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, il fronçait le sourcil, on lui montra sur la carte du territoire boisé de l'Hertogenwald, la partie ravagée par l'occupation allemande. On fit valoir qu'il était juste que nous reçussions l'autre en compensation. Les habitants viendraient pardessus le marché, sauf ceux qui réclameraient et dont la Société des nations apprécierait la réclamation.

Ainsi eûmes-nous, nous aussi, des provinces rédimées. Au moment de la rectification par le parlement belge, le vieux comte Woeste s'écria ironiquement : « Je salue les arbres ». A quoi Paul Hymans riposta : « Et moi les âmes ».

La vraie faillite de la conférence fut son impuissance à déterminer un chiffre pour les réparations mises à charge de l'Allemagne. Sa culpabilité, dont l'aveu lui était imposé dans le traité, la rendait responsable de tout le dommage causé. Chaque pays fut donc

invité à présenter sa note. Elle ne serait pas discutée. Une commission des réparations ferait le total. En ce qui concernait la Belgique, le compte était relativement aisé à établir : les destructions étaient visibles, constatables. Au surplus, nous avions accepté un forfait, à condition qu'il fût payé par priorité. Des nations allongèrent scandaleusement leur note. Impossible de conclure. On resta dans l'incertitude. « Le boche paiera tout. » Mais on ne savait pas combien.

Ni moralement ni matériellement cette incertitude ne pouvait nous convenir. Il nous fallait un témoignage de la pureté de notre cause par une priorité, fût-elle symbolique. Il nous fallait, après quatre ans d'occupation, une base pour refaire un budget. Le Roi Albert prit l'avion pour être entendu en personne. Le Cardinal Mercier fit une visite privée à Clémenceau. En fin de compte le principe de notre priorité fut admis et son importance arrêtée à deux milliards et demi or. C'est la seule somme que nous devons jamais toucher. Mais enfin nous l'avons eue et ce fut, devant l'effondrement financier de l'Allemagne, une réalité providentielle. Le reste des réparations serait imputé sur des paiements en nature et gagé sur les douanes, les trans-

ports, etc... Comme la mobilisation de cette créance allait subir les fluctuations du sort du débiteur, toutes les conférences subséquentes eurent pour objet des moyens détournés de réduction. Aussi la Belgique contrairement au précédent de Paris, y serait régulièrement convoquée et entendue.

Dans la pensée de ses protagonistes, la portée du traité de Versailles, résida entièrement dans un acte de foi. Croyance en une société nouvelle, en une humanité transformée par l'épreuve du feu, en la vertu miraculeuse de la Ligue des Nations. Comme tout de même quelque délai devait être prévu, à titre provisoire, l'Italie, la France, l'Angleterre, l'Amérique s'engagèrent par un protocole séparé, à maintenir l'intégrité de notre indépendance. Le refus des États-Unis de ratifier le traité fit tomber du même coup cet engagement distinct. Nous ne pouvions à nouveau compter que sur nous-mêmes.

Dès lors, la Belgique était à la merci de la sécurité collective. A toutes les inquiétudes des patriotes, les politiciens recevaient pour consigne d'opposer le mythe de la vertu universelle. Une religion était fondée dont les adeptes avaient à se recruter aux antipodes de la réalité.

Le siège de la Société ou Ligue fut fixé à Genève. Bruxelles avait posé une candidature timide. L'Angleterre préféra la cité de Calvin. N'avait-elle pas, d'accord avec la France et en vertu d'un engagement pris envers l'Italie, écarté de la conférence de la paix, la seule puissance à souveraineté morale, la Papauté ? Le Saint-Siège, bien qu'entretenant des relations diplomatiques avec la plupart des gouvernements, n'était pas invité à se faire représenter à Genève. Par les influences mises à son service l'institution de Genève allait entretenir deux illusions mortelles.

La première, c'est que les nations, placées toutes sur un pied d'égalité théorique, se sentiraient élevées à un stade supérieur, excluant la guerre comme solution des conflits. Tout serait réglé en vertu d'un juridisme supérieur. En dernier ressort, des sanctions économiques et même militaires, mais basées sur le consentement.

La seconde, c'est que les représentations populaires, par voie d'élection directe, assurerait à chaque nation des interprètes qualifiés, soutenus par l'opinion entière du pays. Quand l'Allemagne serait jugée digne de pénétrer dans l'aréopage, c'est qu'elle aurait

elle aussi fourni les preuves de son accession au stade de la saine démocratie.

Il devint dès lors impossible en politique intérieure de pratiquer le moindre scepticisme à l'égard de Genève. A Genève même une surenchère de confiance grisa les plus éloquents interprètes de l'idéologie nouvelle. En Belgique l'émulation galvanisa les vedettes déjà usées. Elle leur refaisait une virginité politique. Elle les immunisait contre les intrigues des concurrents. Leurs succès à Genève devinrent des dérivatifs, des compensations à la difficulté de gouverner les Belges, rendus défiants et toujours insatisfaits. Les partis politiques avaient connu avant la guerre, malgré des luttes excessives, la grandeur d'un sain idéalisme. Elle s'imposait aux hommes, elle les portait plus ou moins au-dessus des intérêts particuliers. Elle exigeait d'eux un réel désintéressement personnel. Genève réclamait en plus la nécessité d'un certain renom international. Ceux qui en bénéficièrent fermèrent les yeux sur l'abaissement rapide de la fonction politique à l'intérieur de leur pays.

Muée en profession, elle mettait celle-ci dans la dépendance perpétuelle de la réélection. Pour garder à tout prix son mandat, sa raison d'être et son gagne-pain, le politicien

se fit l'esclave de l'électeur. C'est-à-dire du comité électoral et bientôt du clan. La représentation proportionnelle, greffée sur le suffrage universel absolu, créait des places sûres. Elles furent disputées non plus à la valeur individuelle, mais à la valeur représentative des intérêts particuliers. Dans chaque parti des catégories menaçantes firent état de leur privilège : l'agriculture auprès des catholiques, les cabaretiers chez les libéraux, le syndicat ouvrier par les socialistes. Tout se ramenait à prendre, pour le mettre à son rang d'efficacité électorale, le représentant inconditionné de la catégorie reconnue utile. La liberté de l'électeur et la liberté de l'élu furent ensemble jugulées par le triomphe de l'égalitarisme. La démagogie allait, en peu de temps, devenir la maîtresse du parlement.

Pour obvier au danger entrevu, on songea au pouvoir royal. Limitée par les majorités de rencontre autant dans le choix de ses ministres que dans le droit de sanctionner les lois insuffisamment préparées, la Couronne aurait pu recevoir et la faculté d'un recours direct à l'opinion par le referendum et une garantie de la refonte sérieuse des textes législatifs par le conseil d'Etat. Proposées à la Constituante qui suivit la guerre, les deux mesures

furent rejetées. La Belgique et toute l'Europe s'engagèrent dans une suite d'expédients politiques avec l'espoir confus que tout finirait par s'arranger par la grâce des dieux démocratiques.

En retrouvant ma patrie, j'avais en moi le désir confus de servir. Tous mes goûts me portaient vers la littérature. Elle me semblait pouvoir aisément remplir ma vie. A la mort de mon père j'avais promis à sa mémoire de reprendre, au moins pour un temps, son action au pays de Verviers. Je croyais à l'efficacité de la tradition en politique. Je ne me déroberais point à celle de ma famille. Dès la libération des territoires, j'avais poussé jusqu'à Pépinster et jusqu'à Verviers. L'accueil fait me semblait justifier une candidature au premier poll de l'association catholique, quand il s'agit de l'élection à la Constituante. Les Mazures, fort éprouvées par l'occupation étrangère m'appartenaient déjà en partie par le testament de mon père et dans des conditions qui me dictaient le devoir d'en reprendre aussi les charges sociales. Par le jeu des suppléances la place occupée par Julien Davignon était allée à un vieillard admirable, ancien zouave pontifical, frère de l'évêque de Liège. Disparu à son tour, le député d'occasion devenait

Sébastien Winandy, bourgmestre de Dison. Il ne pouvait s'agir pour moi de le supplanter. Antoine Borboux, revenu d'exil malade, était obligé de renoncer à se représenter. Mes amis me présentèrent pour lui succéder. Au poll je fus nettement battu par Pierre David, avocat et homme d'affaires. Il avait sur moi le juste avantage d'avoir vécu les années de guerre en Belgique et d'y avoir rendu de périlleux services. Classé troisième sur la liste pour la Chambre, je n'avais aucune chance d'être élu. Je fis la campagne avec ardeur et pour l'amour de l'art. Je fus proclamé premier représentant suppléant. Un an plus tard, la place ayant été réclamée par les agriculteurs, et donnée d'ailleurs à un pharmacien, je me trouvai passé à la suppléance du sénat. Le titulaire était mon ami André Simonis, industriel et homme d'œuvre. Je gardai le titre pendant seize ans.

Relégué en marge des organisations partisans, il me restait permis de penser pour moi-même sans avoir à en rendre compte à personne, utile privilège.

Bruxelles, de 1920 à 1925 connut plus de réceptions, de fêtes protocolaires qu'elle n'en eut jamais. Sept grandes nations élevèrent leur légation au rang d'ambassade, ce qui,

avec le nonce du Pape auquel ce rang avait toujours été reconnu, instaura à Bruxelles, huit ambassadeurs, représentants directs des Souverains et Chefs d'Etat et tenus comme tels à un grand train protocolaire. Le Président Poincaré, le Roi Georges V, le Roi Victor Emmanuel II, le Roi Alphonse XIII, le Président du Brésil firent en personne visite à notre Cour. Le Roi et la Reine des Belges acceptèrent de se rendre en Amérique à l'invitation de Woodrow Wilson, déjà trop malade pour les accompagner de New York à la Californie. Il me fut offert de faire partie de leur suite comme « historiographe ». La mort de mon beau-père, survenue au moment de m'embarquer, m'obligea de décliner cet honneur. Mon ami le poète Franz Ansel fut désigné à ma place. Peu de temps après je declinai la proposition qui me fut faite d'entrer au département des Affaires étrangères, comme chef d'un service d'information et de propagande. Décidément ma vocation était de demeurer un homme libre. Au fond de moi, plus vigoureux que jamais, me commandait l'appel entendu dès mon adolescence. J'allais être et rester, de tout mon cœur, de tout mon esprit, un simple homme de lettres.

HENRI DAVIGNON

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

LA PREMIÈRE TOURMENTE

1914 - 1918



ÉDITIONS DURENDAL

TABLE DES CHAPITRES.

Chapitre premier. Le vent dans les arbres	7
Chapitre deuxième. L'ultimatum du 2 août 1914	23
Chapitre troisième. Traversée	47
Chapitre quatrième. La Belgique en Angleterre	61
Chapitre cinquième. En lisant les journaux	79
Chapitre sixième. Ambiance insulaire ..	97
Chapitre septième. Le gouvernement sur un rocher	119
Chapitre huitième. La victoire imprévue	143
Chapitre neuvième. Le difficile retour ..	159
Chapitre dixième. La double illusion ...	175